

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



**Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité au Sénégal
(PADAES)**

Rapport actualisé

Mars 2026

Table de Matières	1
1. Introduction/description du projet.....	3
1.1. Contexte du projet.....	3
1.2. Description du projet.....	4
1.3. Zone d'intervention du projet.....	9
2. Objectif/Description du PMPP.....	10
3. Identification et examen des parties prenantes par composante du projet.....	10
3.1 Méthodologie.....	10
3.2. Parties touchées.....	10
3.3. Autres parties concernées.....	12
3.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.....	15
4. Programme de mobilisation des parties prenantes.....	15
4.1. Résumé de la participation des PP du volet Gazier à la préparation du projet.....	15
4.2. Résumé de la participation des PP du volet Energie à la préparation du projet.....	25
4.3. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes.....	28
4.4. Stratégie de mobilisation des parties prenantes.....	33
4.5. Stratégie proposée pour les consultations.....	36
4.6. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables.....	38
4.7. Calendriers.....	40
4.8. Examen des commentaires.....	40
4.9. Phases ultérieures du PADAES.....	40
5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes.....	41
5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources.....	41
5.2. Fonctions de gestion et responsabilités.....	42
6. Mécanisme de gestion des plaintes.....	43
6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes.....	46
7. Suivi et rapports.....	47
7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP (y compris des indicateurs).....	47
7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes.....	47
7.3. Rapportage.....	48

1. Introduction/description du projet

1.1. Contexte du projet

Dans le cadre de l'Initiative « Energie Durable pour Tous –Sustainable Energy For All (SE4ALL) », l'ONU a défini pour 2030, trois objectifs qui associent les politiques énergétiques aux réductions des émissions et au programme d'éradication de la pauvreté mondiale, à savoir : *(i) assurer l'accès universel à des services énergétiques modernes ; (ii) doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique ; et (iii) doubler la proportion d'énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial.*

Le Sénégal s'est fortement engagé dans l'initiative Sustainable Energy for All (SE4ALL). Le « Stratégie Nationale de Développement Sénégal 2050 a comme principale priorité l'accès des populations aux services électriques modernes. C'est-à-dire l'accès universel à l'électricité en 2029 pour atteindre l'objectif de l'initiative SE4ALL.

Le Sénégal a une population estimée à 18 millions d'habitants en 2024, une grande partie de la population défavorisée vit en zones rurales.

Bien que le taux d'accès à l'électricité soit de 86 %, l'un des plus élevés en Afrique de l'Ouest, des disparités géographiques et socio-économiques importantes subsistent :

- 98 % d'électrification en milieu urbain
- 69,84 % en milieu rural

Au niveau sectoriel, les objectifs sont déclinés par :

- La Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE) 2025-2029,
- La Stratégie d'atteinte de l'accès universel à l'électricité d'ici 2029.

Malgré ces engagements et la hausse notable de l'électrification ces dernières années (+3,83 % par an entre 2018 et 2023, avec 742 000 personnes nouvellement raccordées depuis la déclaration de Dar es Salaam en janvier 2025), le Sénégal fait face à de nouveaux défis pour atteindre l'accès universel d'ici 2029.

Le Sénégal est désormais entré dans une phase décisive de son développement énergétique, avec le démarrage effectif de la production pétrolière et gazière, notamment sur les blocs Sangomar et GTA, tandis que le projet Yakaar-Teranga poursuit son développement. Ces avancées majeures marquent une transformation structurelle du secteur énergétique national et ouvrent des perspectives significatives en matière de croissance économique, de souveraineté énergétique et de contenu local.

Le défi du Sénégal est de réussir le développement du secteur pétrolier et gazier en favorisant une croissance économique durable, partagée et équitable, générer des emplois (directs, indirects et induits) ainsi que d'autres contenus locaux, et permettre la diversification de l'économie.

Le Sénégal entend également compléter le cadre fiscal, juridique et réglementaire des activités pétrolières et gazières, et renforcer la capacité de ses administrations compétentes pour interagir de manière constructive avec les Opérateurs lors de la négociation des conditions nécessaires à la prise des décisions d'investissement pour les développements des projets précités et la phase de l'exploitation.

A cet effet, l'Etat du Sénégal a négocié et obtenu auprès du groupe de la Banque mondiale un crédit d'un montant de 29 millions de \$US

Il va sans dire que Senelec en tant qu'opérateur historique du réseau de distribution de l'électricité, dont le périmètre de concession est constitué de territoires urbains et ruraux, est le premier contributeur à l'atteinte de l'objectif fixé par l'État du Sénégal. Par conséquent, il est important pour Senelec :

- d'identifier les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs ;
- d'évaluer les coûts des investissements et ;
- de disposer d'une stratégie de financement et de mise en œuvre.

Le PADAES, en tant que principal projet d'électrification participant aux efforts pour atteindre l'accès universel à l'horizon 2029, objectif du Gouvernement du Sénégal souligné dans le Pacte National pour l'Énergie du Sénégal (Mission 300, janvier 2025), a le potentiel d'accroître ses ambitions au-delà de ses objectifs initiaux de raccordements. Le financement additionnel proposé vise à créer les conditions nécessaires pour augmenter le nombre de nouveaux raccordements générés par le projet PADAES, tout en contribuant à l'amélioration globale du secteur pour favoriser l'accès de tous les ménages à une électricité en quantité suffisante, fiable, disponible et abordable. Ce financement additionnel comprend :

- L'augmentation du nombre de raccordements grâce à des travaux d'extension, de densification et de raccordement dans des localités supplémentaires (Activité 1) ;
- Une assistance technique à Senelec et au MEPM (Activité 2) ;
- Des études pour la préparation de futurs projets (études de faisabilité, études foncières et enquête MTF) (Activité 3) ;
- La prolongation de la date de clôture du projet jusqu'en juin 2029.

1.2. Description du projet

C'est dans ce contexte que le nouveau Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité au Sénégal (PADAES) que le gouvernement du Sénégal prépare avec l'appui de la Banque mondiale, trouve sa pertinence. Le PADAES a pour objectif d'améliorer l'accès à l'électricité et de contribuer à l'objectif d'accès universel d'ici 2025. Le PADAES est renforcé par une composante constituée de l'Assistance Technique mise en œuvre à travers le Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PANPGRCI) GES-PETROGAZ

Le PANPGRCI constitue désormais une composante du PADAES d'où la réactualisation de ce PMPP

Le financement additionnel proposé vise à créer les conditions nécessaires pour augmenter le nombre de nouveaux raccordements générés par le projet PADAES, tout en contribuant à l'amélioration globale du secteur pour favoriser l'accès de tous les ménages à une électricité en quantité suffisante, fiable, disponible et abordable

Les composantes du PADAES sont :

- ⇒ Densification des localités déjà électrifiées ;
- ⇒ Electrification hors réseau des bâtiments publics sociaux - hôpitaux et écoles ;
- ⇒ Renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre ;
- ⇒ Soutien aux négociations sur le projet d'hydrocarbures ;
- ⇒ Renforcement du cadre stratégique et politique ;
- ⇒ Diagnostic institutionnel et renforcement des capacités.

Les principales activités du projet sont :

- ⇒ La réalisation de réseaux Moyenne Tension ;
- ⇒ La fourniture et pose de postes de distribution HTA/BT ;
- ⇒ La réalisation de réseaux Basse Tension ;
- ⇒ La réalisation des installations intérieures.

Spécifiquement le FA va porter sur :

- ⇒ Renforcer la capacité de Senelec à accélérer les raccordements ;
- ⇒ Étendre les connexions aux nouvelles localités électrifiées par d'autres projets ;
- ⇒ Financer des études d'électrification pour toutes les localités restantes du pays ;
- ⇒ Développer une plateforme numérique MRV pour mieux coordonner les investissements ;
- ⇒ Réaliser une enquête nationale Multi-Tier Framework sur la qualité des services électriques.
- ⇒ Réaliser des études pour développer de nouvelles centrales utilisant l'énergie solaire et le gaz,
- ⇒ Identifier des sites pour de futures centrales électriques,
- ⇒ Initier un programme de réduction des pertes de Senelec.

Le détail des composantes du projet est fourni dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Composantes du PADAES

N°	Composantes	Coût Initial (Millions)	Cout FA (Millions)	Description des activités des composantes
1.1.a	Extension et densification du réseau de distribution HTA et BT	91,5	74,40	- Construction de réseau de distribution aérien et souterrain 30 kV - Construction de réseau de distribution basse tension - Fourniture et pose de postes HTA/BT - Automatisation de postes HTA/BT
1.1.b	Matériels de branchement au réseau de distribution	15,6		- Acquisition de matériels de branchement au réseau de distribution pour électrifier 160 000 ménages
1.1.c	Compteurs à prépaiement	5,0		- Acquisition de compteurs à prépaiement pour 200 000 ménages
1.1.d	Branchement des ménages au réseau de distribution	3,9		- Installation du potelet et du coffret - Tirage du câble de branchement - Pose et raccordement du compteur dans le coffret déjà installé - Raccordement de l'installation intérieure au coffret Test de l'installation - Correction des anomalies éventuelles - Remplissage des formulaires de mise en service - Transport du matériel de Senelec au client - Retour du matériel restant à Senelec
1.2	Ingénieur Conseil	9,0	2,0	- Contrôle et supervision des travaux des composantes 1 et 2
2.1	Installations électriques intérieures	5,0	-	- Acquisition et pose de matériels d'installations électriques intérieures préfabriquées
2.2	Electrification des bâtiments des services publics essentiels (structures de santé, écoles, lycées et collèges)	5,0	-	- Construction de réseau de distribution aérien et souterrain 30 kV - Construction de réseau de distribution basse tension - Branchement au réseau de distribution

2.3	Electrification des petites et moyennes entreprises	5,0	-	- Construction de réseau de distribution aérien et souterrain 30 kV - Construction de réseau de distribution basse tension - Branchement au réseau de distribution
3.1	Renforcement des capacités des institutions du secteur de l'électricité (Assistance technique à Senelec et au MEPM)	6,0	17,0 + 6,60	- Appui à la Senelec - Appui au développement d'une plateforme numérique de suivi, de monitoring, de reporting et de vérification (MRV) pour l'accès à l'énergie - Programme de réduction des pertes techniques et non techniques de Senelec - Renforcement de capacités du Ministère du Pétrole et des Energies - Appui à l'Unité de Coordination et de Supervision (UCS) du Programme d'Accès Universel
3.2	Appui à la mise en œuvre du projet Études pour la préparation de futurs projets	4,0		- Fonctionnement de l'UGP - Etudes d'avant-projets - Études techniques et E&S pour l'électrification de 1 661 localités - Études d'identification de sites pour les futures centrales électriques - Enquête Multi Tier Framework (MTF) - Etudes de sauvegardes (PMPP et PGMO)
4.1	Soutien aux négociations sur le projet d'hydrocarbures.	17	-	- Aider le Gouvernement du Sénégal à s'engager en temps opportun et de manière constructive avec le gouvernement de Mauritanie et les titulaires de contrats de partage de production (CPP) pour assurer le développement durable de ses ressources pétrolières et gazières
4.2	Renforcement du cadre stratégique et politique	2	-	- Aider le Gouvernement du Sénégal à élaborer une politique et une stratégie du secteur pétrolier et gazier

4.3	Diagnostic institutionnel et renforcement des capacités	6,3	-	Identifier les besoins de renforcement des capacités, de développer des programmes de formation adaptés, et de soutenir l'effort du gouvernement en vue de mobiliser une expertise instrumentale ad hoc
4.4	Campagne de mobilisation des parties prenantes	1,4	-	Mobiliser l'expertise d'une tierce partie internationale qui aidera le Gouvernement du Sénégal à élaborer une stratégie de communication et une campagne d'information afin de mobiliser efficacement et durablement toutes les parties prenantes clés sur les projets de développement pétrolier et gazier de SNE et Grand Tortue
4.5	Gestion et coordination de projet	2,3	-	Aider à développer les capacités de GES-PETROGAZ, à gérer toutes les activités du projet financées au titre de l'AT de la Banque mondiale

Description du projet initial

Le PADAES, approuvé le 3 juin 2022, comprend :

- Un crédit IDA de **150 millions USD**,
- Un financement de contrepartie de **10 millions USD**, avec une date de clôture fixée au 30 juin 2027.

Le projet a déjà fait l'objet :

- D'une restructuration (mai 2025) pour financer la mise en œuvre d'un Plan d'Action de Réinstallation,
- D'un financement additionnel de **5,87 millions USD** (juin 2025) pour transférer les activités résiduelles du projet PAN-PGRCI.

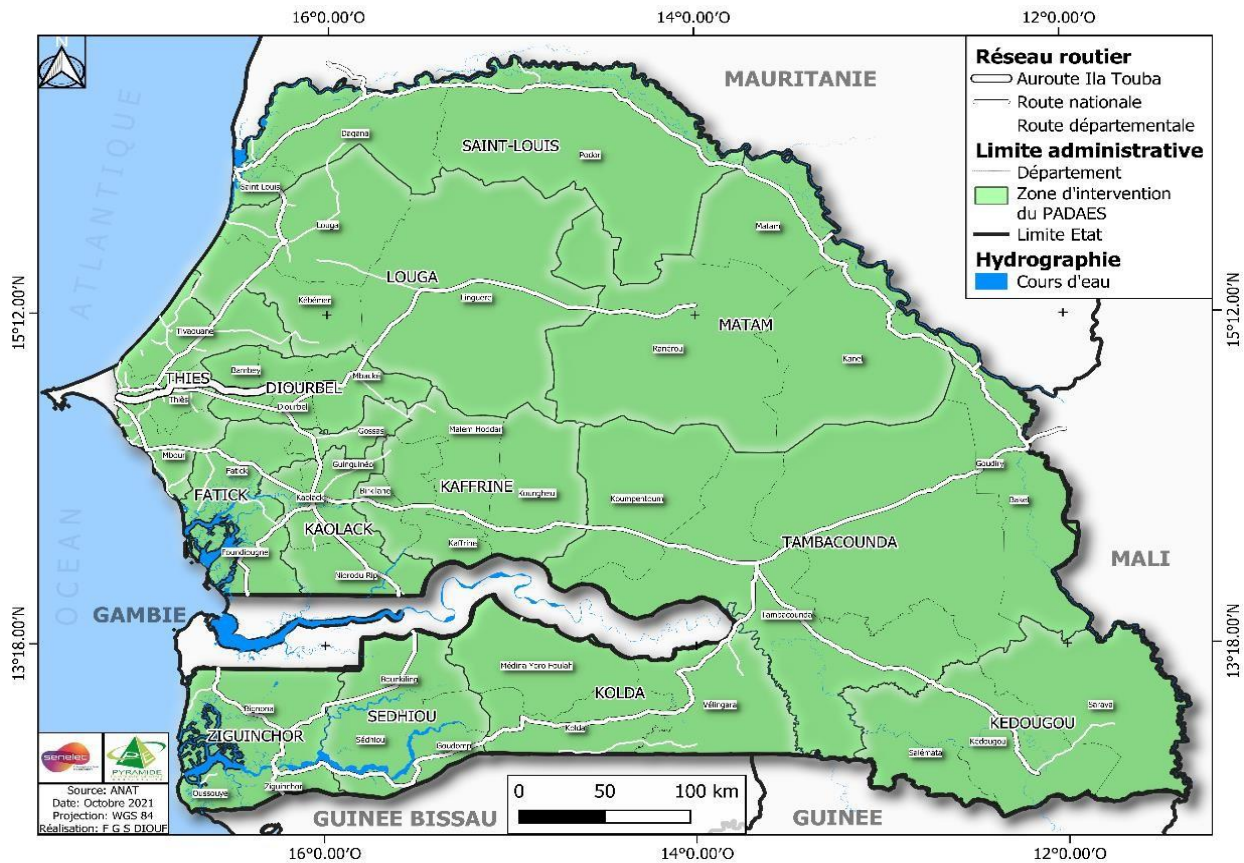
Le financement IDA total atteint désormais **155,87 millions USD**.

Le présent document de projet sollicite l'approbation du Bailleur afin d'accorder un financement additionnel (FA) sous forme d'un crédit IDA, équivalent à **100 millions de dollars USD**.

1.3. Zone d'intervention du projet

La zone d'intervention du projet comprend les (14) quatorze régions administratives que compte le Sénégal. La figure ci-dessous donne un aperçu de cette zone d'intervention.

Figure 1 : Zone d'intervention du projet (14 régions administratives du Sénégal)



2. Objectif/Description du PMPP

L'objectif global du présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les populations peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité y relative. Le PMPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des avantages du projet.

3. Identification et examen des parties prenantes par composante du projet

3.1 Méthodologie

Pour le PADAES, les parties prenantes suivantes ont été identifiées et analysées par rapport à chaque composante. Ces parties prenantes comprennent les parties touchées (telles que définies à la section 3.2), les autres parties concernées (telles que définies à la section 3.3) et les individus ou groupes défavorisés/vulnérables (tels que définis à la section 3.4).

3.2. Parties touchées

Les parties touchées comprennent les communautés locales, les membres desdites communautés et d'autres parties qui pourraient subir les effets directs du projet. Plus précisément, cette catégorie renferme les individus et groupes suivants : Individus ; chefs de ménage et ; communautés.

Pour le volet Électricité la catégorie de parties prenantes dites « touchées par le projet », les impacts pourraient concerner :

- ⇒ la perte de lopins de terre à usage d'habitation (empiètement sur un terrain public d'une commune ou d'un bâtiment administratif);
- ⇒ la perturbation d'activités socio-économiques implantées à proximité des emprises
- ⇒ (déplacement temporaire ou définitif de boutiques, d'atelier, étales etc.) ;
- ⇒ la perte minimale de structures domestiques (destruction de mur de clôture, etc.); ▢ la perte partielle de terres agricoles (empiètement sur les champs, vergers) ; ▢ la perte de cultures pérennes ou saisonnières (manguiers, mil, etc.).

Pour le Volet gazier, les différents gisements sont localisés en offshore (mer), les catégories impactées sont les communautés d'utilisateurs de la mer (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, etc.) vivants ou travaillant dans ces localités potentiellement impactées par l'exploitation de ces 2 gisements ont été effectuées : le gisement gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA) et SNE-TERRANGA dont l'exploitation pourrait potentiellement impacter les localités de Cayar, Lompoul, fosse Boye, Mboro Ndeutkat et Poutou dans les régions de Saint-Louis, Louga et Thiès. D'autres localités à Saint-Louis et en Casamance pourraient également être impactées en accord avec le GES-PETROGAZ.

Ci-dessous la liste (non exhaustive) de cette catégorie de parties prenantes « touchées par le projet »

Tableau 2 : Composition des "parties touchées par le projet"

Partie prenante	Composition	Spécificités de ce groupe de PP
Les individus	- Propriétaires de logis ; - Propriétaires de terrain à usage d'habitation ; - Propriétaires de champ, de terrain à usage agricole moyens de subsistance ; - Propriétaires de place d'affaires, de boutique, de restaurant, d'atelier, de lieu d'activités source de revenus ; Etc.	Il s'agit de parties affectées, directement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et / ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.
Les chefs de ménages	- Propriétaires ou responsables de maison, de foyer domestique ; - Propriétaires ou responsable de domicile collectif ou familial ; - Propriétaires ou responsables de concession familiale ou collective ; Etc.	Il s'agit d'un ménage où un ou plusieurs membres (homme, femme, enfant, autre dépendant) subit un préjudice causé par les activités du projet (perte de propriété, de terres ou perte d'accès à des ressources naturelles ou à des sources de revenus, etc.) et qui entraîne une répercussion sur tout le ménage. Dans cette catégorie, il faut accorder une attention particulière aux ménages vulnérables (dirigés par des femmes veuves ou comptant plus de dix personnes en charge). Ces ménages peuvent être des résidents permanents ou des migrants saisonniers

Partie prenante	Composition	Spécificités de ce groupe de PP
Les communautés	- les producteurs agricoles locaux (groupes d'agriculteurs détenant et exploitant de manière collective des terres agricoles et/ou des infrastructures comme moyen de subsistance); - les producteurs pastoraux locaux - les femmes socialement, économiquement et culturellement actives dans le développement niveau locale (GPF, OCB, GIE etc. - les jeunes socialement, économiquement et culturellement actifs au niveau local (ASC, OCB, GIE etc. détenant et exploitant des terrains vagues, des aires de jeux et des espaces de loisirs ainsi que des infrastructures d'activités sportives et culturelles telles que des terrains de foot, etc.).	Les communautés subissant des pertes collectives du fait de la perte d'accès à la zone d'empreinte du projet sont aussi considérées comme une catégorie de Personnes Affectées par le Projet (PAP) éligibles (pâturage, produits forestiers, etc.)

3.3. Autres parties concernées

Les parties prenantes du projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet, notamment :

Les « autres parties concernées » sont les acteurs identifiés qui pourraient ne pas subir ni ressentir directement les effets du projet mais se sentent interpellés par le projet et ses activités et manifestent leur intérêt pour celui-ci pour les principales raisons suivantes :

- ⇒ Ils participent à la conception (Services techniques de l'Etat)
- ⇒ Ils jouent un rôle dans la préparation et/ou la réalisation du projet (Services Technique de l'Etat, Autorités administratives, Autorités locales)
- ⇒ Ils font partie des communautés touchées et veulent faire entendre des préoccupations à une échelle plus vaste que celle d'un ménage (GPF, OCB, GIE, les organisations de la société civile (OSC), les médias, etc.).

En définitive, ce sont les personnes, groupes ou entités dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe (liste non exhaustive) :

i. Autorités administratives

- Gouverneurs de région
- Préfets
- Sous-Préfets

ii. Services Techniques de l'Etat

- Service de l'Environnement

- (DEEC/ DREEC)
- Direction de la mine et de la géologie
- Direction de la pêche
- Direction de l'Electricité -
- Service forestier
- Service de l'Action sociale
- Service de l'Elevage
- Service de l'Agriculture
- Service de l'Urbanisme
- Service du cadastre
- Service Régionale de l'Aménagement du Territoire
- Agence Régionale de Développement (ARD)
- Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
- - Service Régional du Développement Communautaire

iii. Acteurs communautaires :

- les délégués de quartier ;
- les Badienou Gokh ;
- les présidents des Conseils de Jeunesse ;
- les chefs de villages ;
- les présidents de conseils de quartiers ;
- les présidents de conseils de village
- les Association Sportives et Culturelles (ASC) de jeunes ;
- les groupements de promotion de la Femme (GPF)
- Les CLPA

iv. Collectivités territoriales :

- Communes & villages
- polarisant les interventions
- Les Communes ;
- Les Conseils
- Départementaux.

v. Associations de base :

- Les ONG : ENDA Tiers Monde, ONG La Lumière, World Vision
- Les Associations à la Base :
- Fédération Sénégalaise des associations de consommateurs (FESAC)
- Forum des jeunes consommateurs du Sénégal
- ASUTIC Association Sénégalaise des utilisateurs des tic
- Association des victimes du net et des Réseau sociaux
- ASCOSEN (Association des consommateurs du Sénégal)

- CICODEV Africa
- Institut panafricain pour la citoyenneté, les consommateurs et le développement
- SOS Consommateurs
- Union Nationale des consommateurs du Sénégal (UNCS)
- Environnement, Consommation, Citoyenneté (ECOCITOYEN)
- MODIEC Mouvement pour la Défense, l'Information et l'Education des consommateurs
- Ligue des Consommateurs du Sénégal
- Les Associations Sportives et Culturelles (ASC) de jeunes
- Les GIE mixtes de producteurs
- Les groupements de promotion de la Femme (GPF)

vi. Media :

- Dunyaa FM (Toute la zone d'intervention)
- Iradio (Toute la zone d'intervention Nationale)
- Al Madina FM (Kaolack)
- Alfayada FM (Kaolack)
- FM Sine Saloum (Kaolack)
- Bambey FM (Bambey)
- Diiso FM (Touba)
- Lamp Fall FM (Touba)
- Foyre FM (Kolda)
- Mourchid FM (Tivaoune)
- RFM (Toute la zone d'intervention)
- RTS (Toute la zone d'intervention)
- Radio Sénégal Internationale (Toute la zone d'intervention)
- Sud FM (Toute la zone d'intervention)
- Tivaouane FM (Tivaouane)
- Wal Fadjiri (Toute la zone d'intervention)
- Zik FM (Nationale)
- Aero Lao FM (Podor)
- Agnam Civol FM (Agnam Civol)
- Aïda FM (Linguère)
- Al Bourakh FM (Tivaouane)
- Bakel FM (Bakel)
- Bambouck FM (Koungheul)
- Bantaare FM (DODEL GAMADJI (Saint Louis)
- Bantaare Dowri FM (Vélingara)
- Baol FM (Diourbel)
- Benno FM (Mbacke)
- Mbour FM (Mbour)
- Médina Yoro Foulah FM (Médina Yoro Foulah)

- Ndef Leng FM (Fatick, Karang, Tambacounda, Ziguinchor)
- Yiriwaa FM (Tanaff / Sédhiou)
- Télévision : RTS, ITV, Sen TV, Wal Fadjri, 2STV, Lamp Fall TV, Mourchid TV
- Journaux : Soleil, Quotidien, l'AS
- Presse en ligne : Seneweb, Leral, Dakarposte, Dakaractu, Senego, Yerimpost.

vii. Entreprises sous-traitantes et Prestataires

- Conseil des Entreprises du Sénégal
- Conseil national du patronat
- Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal
- Association des électriciens du Sénégal

3.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Dans le cadre du PADAES, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les groupes suivants :

- les handicapés (physiques ou mentaux) ;
- les personnes malades, particulièrement les personnes atteintes du VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables ;
- les personnes âgées (personnes du 3^e âge : plus de 55 ans) sans soutien ;
- les ménages dont les chefs sont des femmes ;
- les ménages dont le chef de famille est sans ressources ou quasiment sans ressources ;
- les personnes vulnérables à être victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel (EAS/HS) ;
- les personnes appartenant à certaines minorités culturelles, ethniques ou religieuses : on note la présence de minorités ethniques dans la région de Kédougou (les Bassaris, les Djallonkés, les Bediks, et les Koniaguis) ;
- les veuves sans revenus et/ou soutien ;
- les personnes dépendantes d'une ressource unique comme les pasteurs et dont le PADAES pourrait impacter les bases de cette ressource (les pâturages et les points d'eaux) : ces populations vivent surtout dans la zone sylvopastorale ;
- les orphelins mineurs qui sont nombreux en milieu urbain et dans les villages de la Casamance ;
- les personnes déplacées notamment dans la région de Ziguinchor du fait du conflit en Casamance.

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet seront confirmés et consultés par des moyens spécifiques, le cas échéant. Les sections suivantes décrivent les méthodes qui seront employées pour la mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet.

4. Programme de mobilisation des parties prenantes

4.1. Résumé de la participation des PP du volet Gazier à la préparation du projet

Les consultations publiques organisées visent à recueillir les attentes, craintes et besoins d'information des communautés sur l'exploitation du pétrole et du gaz dans leurs zones de résidence et/ou d'activités économiques. Les objectifs spécifiques incluent la mesure des niveaux d'information des communautés, la collecte de leurs

attentes et craintes, l'identification des sources potentielles de tensions, et la formulation de recommandations en termes de communication et de gestion des crises.

Les consultations concernent les communautés des localités affectées par les gisements de gaz et de pétrole, incluant pêcheurs, mareyeurs, transformatrices, leaders et élus locaux. Pour le gisement gazier GTA, les localités sont Cayar, Lompoul, Mboro Ndeutkat et Poutou ; pour les gisements pétroliers de Sangomar, Dionewar, Bassoul et Joal sont ciblées. Un accent est mis sur le genre et l'âge. Les régions impliquées sont Thiès, Fatick, Saint-Louis et Ziguinchor, comprenant entre autres Joal, Cayar, Foundiougne, Dionewar, Bassoul, Goxu Mbacc, Guet Ndar, Kafountine et Cap Skiring. Nous avons consulté 175 hommes et 117 femmes, totalisant 292 personnes.

A la suite des différentes rencontres menées au niveaux des localités concernées par le projet, les constats, perceptions et recommandations des populations sont déclinés dans les tableaux suivants :

Les perceptions des parties prenantes révèlent à la fois des opportunités économiques et des préoccupations environnementales sérieuses. Beaucoup voient la découverte du pétrole comme un moyen d'améliorer les conditions de vie et de créer des emplois, mais ils craignent également les impacts négatifs sur les ressources naturelles, particulièrement la pêche. Les risques de pollution, de conflits et de déplacements sont fréquemment mentionnés, tout comme la nécessité d'une gestion transparente et équitable des retombées économiques.

En termes de communication, les parties prenantes soulignent l'importance des langues locales comme le wolof et le sérère pour une information efficace. La radio, la télévision et les réseaux sociaux sont les principaux canaux de communication actuels, mais il y a une demande croissante pour des médias communautaires et des rencontres publiques. Une communication insuffisante et la propagation de rumeurs alimentent l'incertitude et les tensions, mettant en lumière le besoin d'une meilleure transparence et d'une information claire et concise.

Les recommandations des parties prenantes incluent des mesures pour minimiser les impacts environnementaux, telles que la protection des zones de pêche et la prévention de la pollution marine. Elles appellent aussi à des initiatives de formation et de recrutement local, en particulier pour les jeunes et les femmes. La création d'alternatives économiques, la compensation des populations affectées et le respect des droits des communautés locales sont jugés essentiels pour maintenir la stabilité et garantir que les bénéfices du développement pétrolier soient largement partagés.

Tableau 3 : Résumé des consultations des parties prenantes du Volet gazier lors de la préparation du projet

Parties prenantes	Perceptions	Attentes en communication	Recommandations
Regroupement des hommes de Dionewar, Fatick	Importance économique du pétrole, mais risques environnementaux et tensions si manque de communication.	Sources principales: radio, TV, journaux. Besoin de communication en sérère.	Code pétrolier, fonds pour futures générations, cités pour employés locaux.
Fédération des ASC de Dionewar, Fatick	Opportunité économique mais crainte des fuites de pétrole et tensions sans recrutement local.	Sources: radio, TV, réseaux sociaux. Communication en langues locales nécessaire.	Formation des jeunes, concertation avec pêcheurs, alternatives pour activités réduites.
Union locales des femmes de Foundiougne, Fatick	Opportunités économiques, mais impacts négatifs sur l'environnement marin et activités traditionnelles.	Sources actuelles: TV, radio, réseaux sociaux. Besoin de radios et TV communautaires.	Formation et emploi des jeunes, alternatives pour femmes, reboisement, gestion transparente.
GIE Djifoda, Foundiougne, Fatick	Richesse pour la nation mais risques de pollution marine et tension avec acteurs locaux.	Sources: TV, radio, réseaux sociaux, missions. Clarté et cohérence nécessaires.	Conciliation pêche/pétrole, financement GIE de pêche, unités de stockage, diversification des activités.
ASC Diofandor, Foundiougne, Fatick	Opportunités économiques mais risques de pollution et tensions dues à mauvaise gestion.	Sources: TV, réseaux sociaux. Besoin de communication claire en langues locales.	Formation des jeunes, mesures d'accompagnement, gestion transparente, dialogue avec populations.
CLPA, Foundiougne, Fatick	Craintes de pollution sonore et fuites de pétrole, espoirs d'amélioration des conditions de vie.		Utilisation de radios locales, implication des communicateurs traditionnels, structures sanitaires.
Inspecteur des pêches de Foundiougne, Fatick	Scepticisme face aux risques pour la pêche, demande de renforcement des capacités locales.	Création de plate-forme, utilisation de radios communautaires, site internet dédié.	Publication régulière des activités pétrolières, éviter la pollution.

Parties prenantes	Perceptions	Attentes en communication	Recommandations
Association des jeunes de Bassoul, Fatick	Bonne découverte si normes respectées ; Risques : baisse des débarquements, pollution marine et raréfaction des espèces	Télévision et radio en langue sérère ; Médiocre participation des acteurs	Concertation ; Communiquer les dates d'exploitation ; Impliquer et informer les populations ; Passation transparente des marchés ; Recrutement local ; Construction de centres de santé
Union des sept (7) GIE des femmes de Bassoul, Fatick	Bonne découverte si non destructive ; Risques : raréfaction des ressources, pollution marine, perte d'emplois	Télévision et radio en langue sérère ; Communication moyenne	Ne pas entraver la pêche ; Développer d'autres activités ; Recrutement de jeunes locaux ; Communication à la base ; Création de radios locales
Association des pêcheurs en activités, Kayar Thiès	Risques pour les ressources naturelles et la pêche artisanale	Rencontres et forums locaux, langue wolof	Impliquer les acteurs locaux, préparer à la reconversion
Union Locale de la FENAGIE Pêche, Kayar, Thiès	Déplacement des populations, impact sur les ressources halieutiques	Rencontres à la base, langue wolof, meilleure communication envers les femmes	Gestion transparente, implication des femmes
GIE Pisiol Tikaati, Ziguinchor	Les découvertes sont perçues comme une possibilité de développement mais suscitent des craintes liées aux impacts négatifs.	Information via réunions, télévision, radio, réseaux sociaux. Préférence pour les langues locales et sensibilisation à la base.	Approche inclusive, dédommagement, redistribution des revenus, préservation de l'environnement, sécurité en mer, communication transparente.
Foyer des Jeunes de Kafountine, Ziguinchor	Les découvertes de pétrole sont positives si les impacts négatifs sont mitigés, avec des attentes en matière de développement local.	Sources d'information: réseaux sociaux, télévision, bouche à oreille. Utilisation des langues locales et relais de communication locaux.	Respect des normes environnementales, promotion de l'emploi local, formation des jeunes, implication des populations locales, gestion inclusive.
GIE Pisiol Tikaati (Commission Féminine), Ziguinchor	Les découvertes sont perçues de manière mitigée avec des inquiétudes liées aux impacts sur la	Sources d'information: réunions, télévision, radio. Préférence pour les langues nationales et dialectes	Sensibilisation des pêcheurs, implantation des usines de raffinage, financement des femmes, gestion inclusive, formation des

Parties prenantes	Perceptions	Attentes en communication	Recommandations
	pêche et les activités de transformation.	locaux et sensibilisation des femmes et leaders communautaires.	ressources locales, élargissement de la communication à la base.
Groupement des pêcheurs de Cap Skiring, Ziguinchor	Découvertes de pétrole et de gaz vues de manière mitigée. Craintes : réduction des zones de pêche, pollution, conflits. Attentes : création d'emplois, développement économique. Sources de tensions : non-recrutement local, absence de dédommagements.	Télévision, radio, réseaux sociaux, ONG et sociétés pétrolières. Langues : Wolof, Diola, Mandingue, Mandiack, Balante, Français. Informer à la base via audiences publiques, radios communautaires, structures de base (GIE de pêcheurs, CLPA). Renforcer la communication gouvernementale.	Faire bénéficier les retombées locales, atténuer les impacts environnementaux, installer des infrastructures de raffinage, recruter la main d'œuvre locale, protéger les populations des impacts négatifs, respecter les droits des populations.
Groupement des femmes transformatrices, Cap Skiring, Ziguinchor	Découvertes vues positivement si bien gérées. Craintes : conflits, menaces sur la pêche, pollution. Attentes : mesures d'accompagnement, retombées pour l'économie locale, création d'emplois, financement des activités des femmes. Sources de tensions : non-prise en compte des intérêts locaux.	Rencontres avec les sociétés pétrolières, télévision, radio. Langues : Wolof, Diola. Informer via structures de base, organiser rencontres d'information. Estiment un déficit de communication de l'État, femmes laissées-pour-compte.	
Mbar école Cheikhou Touré, Goxu Mbacc, Saint Louis	Découverte de gaz appréciée, craintes sur les fuites et destruction des ressources, impacts économiques positifs et négatifs.	Les sources d'information incluent les radios communautaires et les audiences publiques. La communication est moyenne.	Informar justement, respecter les promesses, ne pas entraver la pêche, négocier avec la Mauritanie, renforcer les récifs coralliens, transparence et communication linguistique ciblée.

Parties prenantes	Perceptions	Attentes en communication	Recommandations
Association interprofessionnelle pour le développement de Goxu Mbacc, Saint Louis	Découverte positive si compensée ; risques de sécurité, santé et environnement.	Utiliser la télévision, radios communautaires et rencontres locales.	Communiquer, recruter les pêcheurs affectés, prévenir l'érosion côtière, négocier avec la Mauritanie.
Fédération GIE Niakh Rérout Borom de Goxu Mbacc	Bonne découverte pour le développement, mais craintes de déplacement et perte d'emplois.	La communication locale et vérifiée, en wolof, télé et radio.	Rendre eau et électricité gratuites, formations, soutien aux pêcheurs et femmes transformatrices.
ASC Dioppo de Goxu Mbacc, Saint Louis	Perceptions partagées ; développement économique vs impacts environnementaux et sanitaires négatifs.	Utiliser réseaux sociaux, télévisions, radios, panels locaux en wolof et pular.	Informier et communiquer avant toute activité, formation des jeunes, compensation pour les déplacés et respect des engagements.
Regroupement des hommes de Dionewar, Fatick	Importance économique, risques environnementaux, tensions.	Radio, TV, journaux, sérère.	Code pétrolier, fonds générations futures, cités pour employés locaux.
Fédération des ASC de Dionewar, Fatick	Opportunité économique, crainte des fuites, tensions si pas de recrutement local.	Radio, TV, réseaux sociaux, langues locales.	Formation des jeunes, concertation avec pêcheurs, alternatives pour activités réduites.
Union locales des femmes de Foundiougne, Fatick	Opportunités économiques, impacts négatifs sur environnement et activités traditionnelles.	TV, radio, réseaux sociaux, radios et TV communautaires.	Formation et emploi des jeunes, alternatives pour femmes, reboisement, gestion transparente.
GIE Djifoda, Foundiougne, Fatick	Richesse pour la nation, risques de pollution marine, tensions avec acteurs locaux.	TV, radio, réseaux sociaux, missions. Clarté et cohérence.	Conciliation pêche/pétrole, financement GIE de pêche, unités de stockage, diversification des activités.
ASC Diofandor, Foundiougne, Fatick	Opportunités économiques, risques de pollution, tensions dues à mauvaise gestion.	TV, réseaux sociaux, langues locales.	Formation des jeunes, mesures d'accompagnement, gestion transparente, dialogue avec populations.

Parties prenantes	Perceptions	Attentes en communication	Recommandations
CLPA, Foundiougne, Fatick	Pollution sonore, fuites, espoirs d'amélioration des conditions de vie.	Radios locales, communicateurs traditionnels, structures sanitaires.	Utilisation de radios locales, implication des communicateurs traditionnels, structures sanitaires.
Inspecteur des pêches de Foundiougne, Fatick	Scepticisme face aux risques pour la pêche, demande de capacités locales.	Plate-forme, radios communautaires, site internet dédié.	Publication régulière des activités pétrolières, éviter la pollution.
Association des jeunes de Bassoul, Fatick	Découverte positive si normes respectées, baisse des débarquements, pollution marine.	Télé et radio en sérère, médiocre participation.	Concertation, dates d'exploitation, implication des populations, recrutements locaux, centres de santé.
Union des sept (7) GIE des femmes de Bassoul, Fatick	Positive découverte si non destructive, raréfaction des ressources, pollution marine, perte d'emplois.	TV et radio en sérère, communication moyenne.	Développer d'autres activités, recrutements locaux, communication locale, radios locales.
Association des pêcheurs en activités, Kayar Thiès	Risques pour les ressources naturelles et la pêche artisanale.	Rencontres et forums locaux, wolof.	Impliquer acteurs locaux, préparation à la reconversion.
Union Locale de la FENAGIE Pêche, Kayar, Thiès	Déplacement des populations, impact sur ressources halieutiques.	Rencontres à la base, wolof, meilleures communications envers les femmes.	Gestion transparente, implication des femmes.
GIE Pisiol Tikaati, Ziguinchor	Développement possible, impacts négatifs craints.	Réunions, TV, radio, réseaux sociaux, langues locales, sensibilisation à la base.	Approche inclusive, dédommagements, redistribution des revenus, préservation de l'environnement, sécurité en mer.
Foyer des Jeunes de Kafountine, Ziguinchor	Découverte positive si impacts négatifs minimisés, développement local attendu.	Réseaux sociaux, TV, bouche à oreille, langues locales.	Respect normes environnementales, promotion emploi local, formation des jeunes, implication populations.

Parties prenantes	Perceptions	Attentes en communication	Recommandations
GIE Pisiol Tikaati (Commission Féminine), Ziguinchor	Sentiments mitigés, impacts sur la pêche et activités de transformation.	Réunions, TV, radio, langues nationales et locales, sensibilisation femmes et leaders communautaires.	Sensibilisation pêcheurs, implantation usines de raffinage, financement femmes, gestion inclusive, formation ressources locales.
Groupe des pêcheurs de Cap Skiring, Ziguinchor	Découvertes mitigées, craintes : réduction zones de pêche, pollution, conflits. Attentes : emplois, développement économique.	TV, radio, réseaux sociaux, ONG, sociétés pétrolières, langues locales. Informer à la base, audiences publiques, radios communautaires, structures de base, communication gouvernementale.	Retombées locales, infrastructures de raffinage, recrutement local, protection des populations, respect des droits.
Groupe des femmes transformatrices, Cap Skiring, Ziguinchor	Découvertes positives si bien gérées, craintes : conflits, menaces sur la pêche, pollution.	Rencontres sociétés pétrolières, TV, radio, wolof, diola.	Informer à la base, organisations rencontres d'information, bénéfices pour économie locale.
Mbar école Cheikhou Touré, Goxu Mbacc, Saint Louis	Gaz apprécié, craintes sur fuites et impacts, positifs et négatifs économiques.	Radios communautaires, audiences publiques, communication moyenne.	Informer justement, respecter promesses, ne pas entraver pêche, négocier avec Mauritanie, renforcer les récifs coralliens.
Association interprofessionnelle pour le développement de Goxu Mbacc, Saint Louis	Découverte positive si compensée, risques sécurité, santé et environnement.	TV, radios communautaires, rencontres locales.	Recrutements locaux, prévention érosion côtière, négocier avec Mauritanie.
Fédération GIE Niakh Rérout Borom de Goxu Mbacc	Bonne découverte pour développement, craintes déplacements et perte d'emplois.	Communication en wolof, télé, radio.	Eau et électricité gratuites, formations, soutien pêcheurs et femmes transformatrices.
ASC Dioppo de Goxu Mbacc, Saint Louis	Développement économique vs impacts environnementaux et sanitaires négatifs.	Réseaux sociaux, télé, radios, panels locaux en wolof et pular.	Communication avant activité, formation des jeunes, compensation déplacés, respect engagements.

Parties prenantes	Perceptions	Attentes en communication	Recommandations
Parties prenantes	Opportunité développement économique, préoccupations environnementales et pêche.	Réunions publiques, communication en wolof, radios communautaires.	Informar justement, respecter promesses, ne pas entraver ressources halieutiques, négocier avec Mauritanie, renforcer récifs coralliens.
Association interprofessionnelle pour le développement de Goxu Mbacc	Découverte de pétrole et de gaz, localisation incertaine.	Découverte largement reconnue, institutions moins connues.	Recrutements jeunes, alternatives économiques, protection environnement, communication efficace en wolof.
GIE Diambarou Sine (femmes)	Attentes de développement économique, craintes impacts négatifs sur pêche et environnement.	TV, radios, communication à la base en wolof.	Protéger île contre élévation du niveau de la mer, moderniser pêche, recruter jeunes localement.
Communauté de pêcheurs de Saint-Louis	Vulnérabilité due à la réduction des zones de pêche.	Radio, télévision, bouche à oreille.	Construire des écoles de formation et financer l'Aire Marine Protégée.
GIE Book Diome, Saint Louis	Conflits et déplacements, impacts positifs et négatifs.	Radio, télévision, bouche à oreille.	Recruter les jeunes locaux, minimiser la pollution marine, et assurer une gestion transparente.
GIE And Bokk Khole, Saint Louis	Impacts négatifs sur l'environnement et attentes de développement.	Télévision, radio, réseaux sociaux.	Dédommager les pêcheurs et collaborer avec les populations locales.
ASC Château d'eau, Saint Louis	Attentes de développement et risques de conflits.	Radio, télévision, entreprises du secteur du pétrole.	Sécuriser l'exploitation et recruter des sénégalais qualifiés.
Association interprofessionnelle pour le développement de Goxu Mbacc, Saint Louis	Connaissance de la découverte, incertitude sur la localisation.	Reconnaissance générale, structures moins connues.	Créer des alternatives économiques et protéger l'environnement.

Parties prenantes	Perceptions	Attentes en communication	Recommandations
GIE Diambarou Sine (femmes), Saint Louis	Attentes de développement avec des craintes environnementales.	Télévision, radios, wolof.	Moderniser la pêche, recruter les jeunes, et protéger contre l'élévation du niveau de la mer.
Union des GIE Sangomar Pêche de Dionewar, Fatick	Amélioration conditions de vie, développement local, création d'emplois. Risques : déplacement populations, entraver activités femmes, pollution eau.	TV, radio, bouche à oreille, sérère.	Concertations populations, trouver alternative pour femmes, emploi main-d'œuvre locale, éviter pollution marine.

:

4.2. Résumé de la participation des PP du volet Energie à la préparation du projet

Les consultations ont organisé environ 250 rencontres avec les institutions étatiques, les Communes, et les représentants de Senelec. Dix réunions de quartier et trente rencontres avec les Communes urbaines et rurales des 13 régions ont eu lieu.

Les acteurs consultés se répartissent ainsi : autorités locales (377 rencontres, 49,3%), services techniques (155 rencontres, 20,3%), populations locales (135 rencontres, 17,7%), associations (74 rencontres, 9,7%) et autorités administratives (23 rencontres, 3,0%). Au total, 764 acteurs ont été rencontrés pour préparer le projet.

L'analyse montre une prédominance des hommes parmi les 764 acteurs consultés, avec 644 hommes (84,3 %) et 120 femmes (15,7 %). Cette disparité s'explique par des facteurs socioculturels et structurels. Ces données doivent favoriser l'inclusion des femmes dans les consultations futures pour garantir une représentation équitable de leurs perspectives.

Les constats des parties prenantes incluent le manque d'implication de l'autorité administrative, un faible accès à l'électricité créant des problèmes de sécurité, frustration et inégalités sociales accrues, et des impacts négatifs sur le développement socioéconomique et les infrastructures. Un meilleur service électrique pourrait améliorer ces régions et faciliter les tâches ménagères des femmes rurales.

Les attentes des parties prenantes comprennent des informations continues sur le projet, des séminaires de formation, un soutien à la Commission d'évaluation des impenses, une identification claire des PAP du PADAES pour une indemnisation réussie, des critères de sélection partagés, une meilleure communication entre SENELEC et sa clientèle, et des mesures d'accompagnement social pour électrifier les équipements des organisations de femmes.

Les parties prenantes recommandent :

Pour améliorer le Projet d'Appui au Développement et à l'Électrification des Services (PADAES), il est suggéré de tenir des Comités régionaux ou départementaux de développement pour informer les populations sur les risques électriques. Il est crucial de collaborer avec les autorités locales pour choisir les localités à électrifier, garantissant transparence et équité. Enfin, des campagnes de sensibilisation doivent informer sur les dangers des installations électriques. La transparence et l'inclusion sont essentielles pour le succès du projet et une répartition équitable des ressources.

Annexe 5 : Synthèses de la consultation des PP

Parties Prenantes	Constats	Préoccupations	Attentes	Recommandations	Besoins
Autorités administratives	Faible accès à l'électricité, frustration sociale, inégalités, et manque d'implication	Coupures électriques, risques de sous-traitance, politisation, et exclusion	Informations sur le projet, séminaires, électrification, et implication	Implication des autorités locales, transparence et équité	Formation sur l'électrification
Services techniques de l'Etat	Problèmes de communication, dysfonctionnements électriques, coûts élevés	Respect des procédures, non-implication, difficultés fiscales	Identification des PAP, critères de choix des localités, conventions et protocoles	Campagnes de sensibilisation, diffusion de l'information	Formation technologique, équipements logistiques
Services techniques de l'Etat	Dysfonctionnements électriques, coûts élevés	Difficultés fiscales, non-implication	Critères de choix, campagnes de sensibilisation		Critères de choix, équipements logistiques
Collectivités territoriales	Défis d'accès à l'électricité	Implantations sans avis des communes	Appui pour extensions, amélioration éclairage public, électrification des localités		Appui technique et budgétaire
Populations	Accès limité aux agences Senelec, coupures fréquentes	Prix élevé, lenteur des raccordements, manque de communication	Électrification des localités, réduction des coupures,		Amélioration éclairage public, rapidité des raccordements

Parties Prenantes	Constats	Préoccupations	Attentes	Recommandations	Besoins
			agences de proximité		
Chambres Consulaires	Coupures fréquentes, coûts élevés	Prix élevé, coupures intempestives	Alimentation continue, intensité de courant de qualité		Baisse des prix, opportunités pour le secteur privé
Syndicats d'initiative du tourisme	Charges élevées pour les hôtels	Prix élevé, perturbations électriques	Diminution du coût, communication de Senelec		Baisse des prix, participation des artisans locaux
Femmes	Blocages dus au manque d'électricité	Coupures fréquentes, coûts élevés	Réduction des coupures, baisse des coûts, amélioration des réseaux		Renforcement et électrification des équipements ménagers
Agences de SENELEC	Projets non inclusifs	Insuffisance de personnel et d'équipement	Implication dans les projets, renforcement du personnel		Revoir les conventions des concessionnaires, augmentation du personnel
Autorités administratives	Faible taux d'accès à l'électricité, coupures intempestives	Risques de sous-traitance, politisation	Informations sur le projet, séminaires, implication		Transparence et équité

4.3. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par l'institution.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif du PMPP

Parties touchée	Groupes de PP	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Besoins en assistance	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Individus	Propriétaires de logis	Reconnu comme locataire ou propriétaire	Langues locales, interprètes	Frais de déplacements et restauration	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Info 48H avant réunion, réunion en après-midi, hors hivernage,
Propriétaires de champ	Personnes vivant en milieu rural	Dépendance des activités agricoles	Langues locales, interprètes	Frais de déplacements et restauration	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Info 48H avant réunion, réunion en après-midi, hors hivernage,
Propriétaires de place d'affaires	Exploitant de l'activité	Reconnu par le voisinage et les autorités	Langues locales, interprètes	Frais de déplacements et restauration	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Info 48H avant réunion, réunion en après-midi, hors hivernage,
Chefs de ménages	Propriétaires ou responsables de maison	Reconnu par le voisinage, droit foncier ou coutumier	Langues locales, interprètes	Frais de déplacements et restauration	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Info 48H avant réunion, réunion en après-midi, hors hivernage,

Parties touchée	Groupes de PP	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Besoins en assistance	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Communautés	Producteurs agricoles locaux	Occupants reconnus d'une parcelle cultivable	Langues locales, interprètes	Frais de déplacements et restauration	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Info 48H avant réunion, réunion en après-midi, hors hivernage,
Producteurs pastoraux locaux	Personnes dépendantes de la ressource unique	Vivent surtout dans la zone sylvopastorale	Langues locales, interprètes	Frais de déplacements et restauration	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Info 48H avant réunion, réunion en après-midi, hors hivernage,
Femmes	Actives dans le développement	GPF, OCB, GIE, nombreux dans la zone d'intervention	Langues locales, interprètes	Frais de déplacements et restauration	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Info 48H avant réunion, réunion en après-midi, hors hivernage,
Jeunes	Actifs au niveau local	ASC, OCB, GIE, nombreux dans la zone d'intervention	Langues locales, interprètes	Frais de déplacements et restauration	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Info 48H avant réunion, réunion en après-midi, hors hivernage,
Personnes malades	Personnes séropositives, maladies handicapantes	Mobilité réduite, risque de discrimination	Langue officielle ou locale	Transport, assistance médicale	Radios, téléphone, domicile, associations	Réunions discrètes à domicile ou en salle spécialisée

Parties touchée	Groupes de PP	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Besoins en assistance	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Personnes âgées sans soutien	Retraitées, vivant seules	Mobilité réduite, nombre exact inconnu	Langue locale ou officielle	Transport, assistance médicale	Radios, téléphone, domicile, voisins, ministère	Réunions brèves à domicile ou en lieu accessible
Femmes chefs de ménage	Veuves, divorcées, célibataires	Fragilité économique, nombre exact inconnu	Langues locales	Prise en charge des frais de déplacement	Téléphone, courriels, radios, crieur public	Réunions brèves
Ménages sans ressources	Ménages à faible revenu, chômeurs, retraités	Recensement nécessaire	Langue locale ou officielle	Prise en charge des frais de déplacement et de restauration	Téléphone, radios, crieur public	Réunions brèves et proches du lieu de résidence
Orphelins mineurs	Enfants en situation difficile ou abandonnés	Leur capacité de compréhension est réduite	Langues locales	Prise en charge déplacement et restauration	Contact via leur tuteur	Réunions brèves et proches avec tuteur ou Ministère de l'assistance sociale
Propriétaires de logis	Locataire avec contrat	Nombre exact difficilement estimable	Langues locales interprètes	Frais déplacements et restauration réunions	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Information 48H avant, réunion après-midi, hors hivernage,

Parties touchée	Groupes de PP	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Besoins en assistance	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Propriétaires de champ, de terrain agricole	Personnes en milieu rural dépendant d'activités agricoles	Nombre exact difficilement estimable	Langues locales interprètes	Frais déplacements et restauration réunions	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Information 48H avant, réunion après-midi,
Propriétaires de terrain à usage d'habitation	Propriétaires reconnus par le voisinage ou titulaires d'un droit foncier	Nombre exact difficilement estimable	Langues locales interprètes	Frais déplacements et restauration réunions	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Information 48H avant, réunion après-midi, hors hivernage,
Propriétaires de place d'affaires, de boutique, de restaurant, d'atelier, etc.	Exploitants d'activités reconnus par le voisinage	Nombre exact difficilement estimable	Langues locales interprètes	Frais déplacements et restauration réunions	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Information 48H avant, réunion après-midi, hors hivernage,
Les chefs de ménages	Propriétaires ou responsables de maison, de foyer domestique	Nombre exact difficilement estimable	Langues locales interprètes	Frais déplacements et restauration réunions	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Information 48H avant, réunion après-midi, hors hivernage,
Femmes socialement, économiquement et culturellement actives	Groupe de PP très nombreuse dans la zone d'intervention	Nombre exact difficilement estimable	Langues locales interprètes	Frais déplacements et restauration réunions	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Information 48H avant, réunion après-midi,

Parties touchée	Groupes de PP	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Besoins en assistance	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Jeunes socialement, économiquement et culturellement actifs	Groupe de PP très nombreuse dans la zone d'intervention	Nombre exact difficilement estimable	Langues locales interprètes	Frais déplacements et restauration réunions	Téléphone, radios communautaires, visite d'information, crieur public	Information 48H avant, réunion après-midi,
Personnes vulnérables ou défavorisées	Handicapés moteurs, visuels, malentendants	Mobilité et capacité de compréhension réduites	Langues locales, spécialistes du langage des signes	Accompagnateur, transport, frais restauration	Radios communautaires, téléphone, contacts locaux	Réunion dans résidence ou salle fonctionnelle,
Personnes malades	Personnes séropositives, atteintes de maladies rendant leur déplacement difficile	Mobilité réduite, risque de discrimination	Langue officielle ou langues locales	Assistance médicale et véhicule si nécessaire	Radios communautaires, téléphone, contacts locaux	Réunion à domicile ou en salle fonctionnelle discrète
Parties touchées	Groupes de PP	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Besoins en assistance	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Personnes malades	Personnes séropositives, maladies handicapantes	Mobilité réduite, risque de discrimination	Langue officielle ou locale	Transport, assistance médicale	Radios, téléphone, domicile, associations	Réunions discrètes à domicile ou en salle spécialisée

Parties touchée	Groupes de PP	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Besoins en assistance	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Personnes âgées sans soutien	Retraitées, vivant seules	Mobilité réduite, nombre exact inconnu	Langue locale ou officielle	Transport, assistance médicale	Radios, téléphone, domicile, voisins, ministère	Réunions brèves à domicile ou en lieu accessible
Femmes chefs de ménage	Veuves, divorcées, célibataires	Fragilité économique, nombre exact inconnu	Langues locales	Prise en charge des frais de déplacement	Téléphone, courriels, radios, crieur public	Réunions brèves
Ménages sans ressources	Ménages à faible revenu, chômeurs, retraités	Recensement nécessaire	Langue locale ou officielle	Prise en charge des frais de déplacement et de restauration	Téléphone, radios, crieur public	Réunions brèves et proches du lieu de résidence

4.4. Stratégie de mobilisation des parties prenantes

Le but du plan de mobilisation des parties prenantes est de :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes permettant de bien les identifier et de nouer et maintenir une relation constructive avec elles, en particulier les parties touchées par le projet ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes afin de prendre en compte leurs opinions dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions pouvant éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- Doter les parties touchées par le projet de moyens leur permettant d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et au PADAES d'y répondre et de les gérer.

Ainsi sous la responsabilité de l'Unité de gestion du projet ancré dans l'Unité de Coordination du PADAES-Projet d'Appui au Secteur de l'Electricité (PADAES) au niveau de Senelec, le programme de mobilisation des parties prenantes sera décliné en un programme d'activités budgétisées qui définit les étapes de réalisation du projet et les activités spécifiques à chaque étape du PADAES.

La mise en œuvre du PADAES nécessitera un suivi permanent et continu ainsi qu'une flexibilité pour mieux gérer les risques sociaux. C'est pourquoi le PMPP sera un document évolutif permettant d'intégrer les mutations dans son exécution. Ces mutations, dès qu'elles deviennent significatives, seront portées à la connaissance des parties prenantes concernées.

La stratégie de diffusion de l'information sera basée sur les principes suivants :

- les spécialistes de la communication et de l'information, tels que les médias, seront mises à contribution pour jouer le rôle attendu par le PADAES dans ce domaine. Les canaux de diffusion préalablement identifiés et appropriés seront utilisés ; chaque catégorie de parties prenantes aura le type d'instrument de communication et de diffusion de l'information adapté à sa situation ;
- les relais communautaires, les leaders communautaires, les chefs de villages et délégués de quartiers ainsi que les comités de développement des villages et des quartiers seront mobilisés dans cette stratégie de diffusion de l'information.
- Le principe d'une communication inclusive sera respecté dans toute cette stratégie de diffusion de l'information afin de garantir une équité dans l'accès à l'information sur le PADAES et le PMPP.

Tableau 4 : Synthèse de la stratégie de diffusion de l'information

Stade du PADAES	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier & Dates	Lieux	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation	Contenu du projet, activités et zones cibles, impacts prévus, porteurs du projet	Réunions officielles, forums, focus groups	Janvier – Février 2021	Siège des collectivités locales, villages	Autorités administratives, services techniques de l'État, mairies, PAP, bénéficiaires, ONG, associations, leaders communautaires	Au moins 80% ciblés	PADAES / Senelec, consultant en charge des études
Préparation	Zones cibles, critères de choix, mécanisme de gestion des plaintes, tracés des lignes, procédure d'indemnisation	Réunions officielles, CRD, CDD, forums, focus groups	Avant mobilisation des entreprises et démarrage des travaux	Siège des collectivités locales, villages, gouvernance, préfecture	Autorités administratives, services techniques de l'État, mairies, PAP, bénéficiaires, ONG, associations, leaders communautaires	Au moins 80% ciblés	PADAES / Senelec, autorités administratives, services techniques
Exécution	Calendrier, rapport de mise en œuvre, plaintes et solutions	Rapport mensuel, courriers officiels, courriels, réunions, séminaires	Mensuels	Dans les 14 régions	Autorités administratives, services techniques, mairies, PAP, bénéficiaires, ONG, leaders communautaires, comités techniques régionaux, opérateurs économiques	70%	Senelec / DQSE
Suivi-évaluation	Indicateurs d'activités, indicateurs de résultats Sources de vérification et de validation des données	Rapports d'activités, visites de terrain, évaluations	Mi-parcours, 1 mois avant la clôture	Dans les 14 régions	UGP PADAES, DQSE, PADAES, autorités administratives, services techniques, mairies PAP, bénéficiaires, ONG, leaders communautaires	80%	Consultants

4.5.Stratégie proposée pour les consultations

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées, en intégrant le principe d'inclusion. Les directives suivantes guideront la stratégie proposée :

- Des entretiens seront organisés avec l'administration locale (autorités administratives et services techniques de l'État).
- Des enquêtes et études seront effectuées en continu afin de recueillir les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet. Les services techniques compétents, tels que l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), l'Agence Régionale de Développement (ARD), et le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS), seront sollicités pour encadrer ces activités grâce à leur expertise.
- Des ateliers ou séminaires d'information seront destinés aux acteurs concernés.
- Des réunions publiques, communautaires ou des groupes de discussion ciblés seront régulièrement organisés pour impliquer les acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront soigneusement identifiées et impliquées en fonction des thématiques à aborder.

Tableau 5 : Stratégie pour les consultations dans le cadre du projet

Stade du projet	Thème de la consultation	Mode utilisé	Dates et lieux	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation des documents	Contenu du projet, impacts et besoins	Réunions et rencontres	Oct-Nov-Déc 2021 dans les 13 régions	Autorités, services techniques, mairies, PAP, bénéficiaires, ONG, leaders communautaires	PADAES, Senelec, consultants
Screening et études complémentaires	Localités, tracés, barèmes d'indemnisation	Réunions et focus groups	02 mois avant les travaux dans les localités ciblées	Mairies, PAP, bénéficiaires, ONG, leaders communautaires	Autorités, services techniques, PADAES, Senelec
Réunions et rencontres Oct-Nov-Déc 2021	Autorités, services techniques, mairies, PAP, bénéficiaires, ONG, leaders communautaires	Réunion, focus groups	02 mois avant les travaux dans les localités ciblées	Mairies, PAP, bénéficiaires, ONG, leaders communautaires	Réunions et rencontres Oct-Nov-Déc 2021
Démarrage Travaux, Mobilisation des entreprises, Libération des emprises	Zones concernées par les travaux, Contenu du PGES, Sécurité des communautés et travailleurs	Réunion chantier, CRD, CDD	Site des travaux, 01 mois avant le démarrage effectif	Mairies, PAP potentielles, Bénéficiaires, ONG et associations, Leaders communautaires, Autorités administratives, Services techniques de l'État	Démarrage Travaux, Mobilisation des entreprises, Libération des emprises

Stade du projet	Thème de la consultation	Mode utilisé	Dates et lieux	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Travaux	État d'avancement, Difficultés rencontrées, Traitement des Plaintes et Griefs, Mesures de Gestion	Réunion chantier, CRD, CDD, Rapport de surveillance environnementale	En continu, Mensuel (rapport mensuel de surveillance environnementale et sociale)	Mairies, PAP potentielles, Bénéficiaires, ONG et associations, Leaders communautaires, Autorités administratives, Services techniques de l'État	Travaux
Mi-parcours	Évaluation des impacts environnementaux et sociaux	Rencontres et visites	Mi-parcours, toute la zone d'intervention	Mairies, PAP potentielles, ONG et associations	PADAES, Senelec / DQSE, Banque Mondiale
Fin projet	État final des indicateurs et atteinte des objectifs	Rencontres et visites	Fin projet, toute la zone d'intervention	Mairies, PAP potentielles, ONG et associations Entreprises	PADAES, Senelec / DQSE, Banque Mondiale

4.6. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les personnes ou groupes vulnérables étant caractérisés par la situation difficile dans laquelle elles vivent, la stratégie de prise en compte de leurs points de vue sera adaptée à leur spécificité. Ainsi, la stratégie ci-dessous propose pour chaque catégorie de groupes vulnérables, une stratégie de consultation. Des études et sondages détermineront le meilleur moyen d'écouter les avis des groupes vulnérables dans chaque zone du projet. Le PADAES peut utiliser les leaders de ces groupes ou passer par les ONG et services techniques spécialisés pour les approcher et réunir leurs avis. Chaque réunion servira aussi à informer ces groupes sur les bénéfices du MGP et les opportunités du projet.

Tableau 6 : Stratégie pour les personnes vulnérables

Groupes vulnérables	Sous- Groupes	Principales caractéristiques	Besoins en assistance
Handicapés	Handicapés moteurs, visuels, malentendants	Mobilité et compréhension réduites	Implication des structures spécialisées
Personnes malades	Personnes séropositives, atteintes de maladies graves	Mobilité réduite, discrimination possible	Assistance médicale, réunions à domicile
Personnes âgées sans soutien	Retraitées, vivant seules	Mobilité réduite, difficultés financières	Assistance médicale, réunions à domicile
Ménages dirigés par des femmes	Veuves, divorcées, célibataires	Difficultés financières	Prise en charge des frais de déplacement
Ménages sans ressources	Faible revenu, chômeurs, retraités	Nombreux membres à charge, difficultés financières	Prise en charge des frais de déplacement
Personnes vulnérables et victimes de violences	Victimes de viols, travailleuses du sexe, filles-mères	Instabilité psychologique, stigmatisation	Assistance médicosociale et psychologique
Minorités culturelles, ethniques ou religieuses	Bédiks, Bassaris, autres minorités	Isolement, méfiance vis-à-vis des contacts extérieurs	Réunions dans leur lieu de résidence, prise en charge des frais de déplacement
Veuves sans soutien	Femmes du 3e âge, vivant seules	Mobilité réduite, difficultés financières	Prise en charge des frais de déplacement
Personnes dépendantes d'une ressource unique	Pasteurs, pêcheurs, exploitants forestiers	Très mobiles	Présence du secteur concerné
Orphelins mineurs	Enfants en situation difficile, pensionnaires d'orphelinats	Capacité de compréhension réduite	Prise en charge des frais de déplacement

4.7. Calendriers

Le calendrier du projet comprend les étapes clés suivantes :

- Octobre et novembre 2021 : élaboration des études de faisabilité, développement du PMPP et validation.
- Début de l'année 2022 : lancement des études d'évaluation environnementale et sociale.
- Deuxième trimestre 2022 : début des travaux du projet, mise en œuvre des EIES et du PMPP, et consultations pour diffuser l'information.
- Fin de l'année 2023 : évaluation à mi-parcours et suivi de la mise en œuvre du PMPP.
- Année 2026 : actualisation du calendrier et définition de seuils d'évaluation ;
- Année 2027 : achèvement du projet et réalisation des évaluations finales du projet et de la mise en œuvre du PMPP.
-

4.8. Examen des commentaires

L'unité de gestion du projet (UGP) sera composée d'un spécialiste en environnement et d'un spécialiste en développement social, chargés de surveiller la performance environnementale et sociale du projet ainsi que de mettre en œuvre le MGP. Ces spécialistes seront responsables de l'examen des commentaires provenant de toutes les parties prenantes (PP), en accordant une attention particulière aux personnes affectées par le projet, notamment les groupes vulnérables.

Un registre des commentaires sera établi dans chaque zone du projet. Les remarques pourront être transmises à l'UGP sous diverses formes (orale ou écrite) et dans la langue maîtrisée par le dépositaire.

Chaque réunion ou rencontre donnera lieu à l'établissement d'un registre de feedback qui compilera tous les commentaires et suggestions des PP. Le coordonnateur de l'UGP sera informé de cette compilation afin que les personnes concernées par ces commentaires puissent en être avisées et y répondre efficacement.

Les commentaires seront traités selon les étapes suivantes :

- Résumé du commentaire soumis, validé par son auteur ;
- Explications ou solutions proposées, selon le cas, pour traiter le commentaire ;
- Solution retenue en définitive ;
- Procédure de mise en œuvre de la solution, incluant le délai ainsi que les opérations ou activités à réaliser.

4.9. Phases ultérieures du PADAES

Toutes les phases futures du PADAES suivront les stratégies de diffusion et de consultation déjà mentionnées.

Les phases d'exécution du projet seront communiquées et consultées à l'avance pour permettre à l'UGP de recevoir les retours et préoccupations des PP avant leur mise en œuvre.

5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources

Les ressources de gestion du PMPP comprennent la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Elles sont de trois types :

- Ressources humaines : personnel de l'UGP, Senelec, autorités administratives et communes, dont :
 - Spécialistes en environnement et développement social,
 - Responsable Genre du PADAES,
 - Chef de Département Qualité Sécurité Environnement de Senelec,
 - Chef de service distribution des délégations régionales,
 - Sous-préfets des localités cibles,
 - Relais communautaires.
- Ressources financières : financement des activités du PMPP.
- Ressources matérielles : logistique de déplacement, mobilier de bureau, équipements divers.

La coordination sera assurée par la responsable du suivi environnemental et social du PADAES (Contact : 33 839 30 53 ; Email : amadou.samb@senelec.sn). Le tableau suivant présente les différentes rubriques du budget.

Tableau 7 : Récapitulatif des coûts de mise en œuvre du PMPP

Activités	Opérationnalisation	Echéance	Coût estimatif
Diffusion du PMPP	Partage avec les parties prenantes	Dès approbation	75 000 000 FCFA (150 000 USD)
Renforcement des capacités	Formation et appui	Avant démarrage	25 000 000 FCFA (50 000 USD)
Développement du plan et supports de communication	Plan global et supports	Dès approbation	20 000 000 FCFA (40 000 USD)
Mise en œuvre de la communication	Séances avec collectivités et acteurs	En continu	35 000 000 FCFA (70 000 USD)
Suivi évaluation du PMPP	Rapports et base de données	Tous les 6 mois	15 000 000 FCFA (30 000 USD)
Evaluation à mi-parcours	Ateliers et services de consultants	Mi-parcours	39 000 000 FCFA (78 000 USD)
Actualisation du PMPP	Services de consultants	Dès validation du rapport à mi-parcours	45 000 000 FCFA (90 000 USD)
Evaluation de fin de projet	Ateliers et services de consultants	Fin du projet	45 000 000 FCFA (90 000 USD)
Total			329 000 000 FCFA (658 000 USD)

NB : Ce budget devra être intégré dans le coût global du projet (Senelec précisera l'imputation budgétaire dans la finalisation du Projet).

5.2. Fonctions de gestion et responsabilités

5.2.1. Rôles et responsabilités du personnel du projet

La direction du PADAES a la responsabilité d'approuver et de surveiller la mise en œuvre de ce plan par :

- le renforcement et le soutien d'une culture de respect des parties prenantes ;
- l'examen des rapports des parties prenantes du projet, y compris un résumé des plaintes et griefs et des réponses du projet.

5.2.2. Rôles et responsabilités de l'Unité de Gestion du PADAES

- Est responsable de la gestion de ce PMPP, y compris de la gestion de la relation avec les parties prenantes non communautaires (par exemple, le Gouvernement) ;
- Fournit des ressources suffisantes et compétentes, y compris un budget, pour la mise en œuvre efficace de ce plan ;
- Est responsable de définir les compétences et d'affecter le personnel pertinent à la discipline d'engagement des parties prenantes pour le projet ;
- S'assure que les sous-traitants comprennent le PMPP, le processus de règlement des plaintes et des griefs et se conforment à la politique de la communauté et des parties prenantes ;
- Participe à des réunions avec les départements ministériels techniques ;
- S'assure que les performances environnementales et sociales de l'entreprise et du projet sont coordonnées.

5.2.3. Rôles et responsabilités du Responsable du Projet dans chaque Région

- Collabore avec les responsables « Environnement » et « Social » pour s'assurer que l'engagement des entrepreneurs est conforme au plan et aux directives d'engagement des parties prenantes du PADAES ;
- S'assure que les relais communautaires ont accès au personnel du PADAES et sont soutenus par celui-ci, au besoin ;
- Soutient les relais avec la communauté pour respecter les engagements du projet en matière d'engagement de la communauté ;
- Informe la fonction de performance sociale de toute activité ou changement qui aura un impact sur les parties prenantes ;
- Introduit le personnel contractuel sur la politique du PADAES en matière d'engagement des parties prenantes et de risque social.

5.2.4. Rôles et responsabilités des responsables en Environnement & Développement Sociale

- Assure la liaison avec le responsable de la performance sociale sur les questions environnementales, de santé et de sécurité pouvant affecter les parties prenantes ;
- S'assure de la communication / information sur les changements ou les risques qui ont un impact sur les parties prenantes ;
- Mène une enquête sur un incident dans la communauté impliquant soit le personnel de l'entreprise, soit le personnel contractuel.
- Participe aux enquêtes sur les plaintes et griefs déposés

- Participe à l'examen des plaintes et des griefs.

6. Mécanisme de gestion des plaintes

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système qui permet de soumettre et de traiter aussi rapidement que possible non seulement les plaintes, mais aussi les questions, suggestions, réactions positives et préoccupations des parties touchées par un projet au sujet de la performance environnementale et sociale dudit projet.

Tableau 2 : Tableau illustratif des étapes du mécanisme de gestion des plaintes — à adapter à chaque projet

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	<i>Niveau local ou communautaire</i> <i>Les Comités Locaux de Gestion des Plaintes (CLGP) sont responsables du déclenchement de la procédure de traitement des plaintes dans les 48 heures suivant leur réception. L'examen des plaintes est effectué dans un délai de 10 jours ouvrables, pouvant être prolongé de 5 jours si des investigations supplémentaires sont nécessaires. La réponse au plaignant inclut des explications sur le processus et les résultats de l'enquête, les solutions proposées, et la procédure de mise en œuvre des solutions avec les délais d'exécution.</i> Niveau régional et départemental <i>Cette structure intervient en révision des décisions prises en première instance, garantissant l'impartialité en empêchant un membre ayant siégé au niveau local d'intervenir au niveau régional ou départemental.</i> <i>Procédure spécifique de gestion des plaintes liées aux VBG/EAS/HS</i> Unité de Gestion du PADAES (UGP). UGP PADAES : Les plaintes hypersensibles liées à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS/HS), ainsi qu'aux violences contre les enfants (VCE), sont gérées par Après enregistrement local, elles sont transmises à la coordination du projet pour investigation. Le MGP du projet inclura des dispositions pour enregistrer, documenter et traiter les plaintes d'EAS/HS et de VCE en préservant la confidentialité et l'intégrité des parties impliquées.	10 jours	
		5 jours	

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	<i>En cas de nécessité, ce délai peut être rallongé de cinq (5) jours.</i> Règlement judiciaire <i>Si le plaignant n'est pas satisfait des tentatives de résolution à l'amiable, il peut recourir au traitement judiciaire. Les plaignants sont informés de leur droit de recours à la justice, des implications en termes de preuves et des frais éventuels.</i>	A tous moments	
Enregistrement des plaintes	Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants Ligne téléphonique gratuite : PADAES (Contact : 33 839 30 53 ; Email : amadou.samb@senelec.sn). • Service de messages courts (SMS) à [insérer le numéro] • Courriel à [insérer] • Lettre à [insérer] • En personne dans un établissement physique [indiquer où] • Registre de doléances ou boîtes à suggestions situées [insérer les emplacements] • Médias sociaux [insérer les comptes de médias sociaux pertinents] • Application pour tablette/smartphone [préciser] • Formulaire en ligne sur le site Web suivant : [insérer]	1 jours	
Tri, traitement	Toute plainte reçue est transmise à l'UGP PADAES, aux comités local, départemental, ou régional enregistrée dans les registres et classée selon les types de plaintes suivants : Les plaintes non sensibles concernent les erreurs matérielles telles que : • Réclamations administratives • Désaccords sur l'identification et l'évaluation des biens • Limites de parcelles	Dès réception de la plainte	Points focaux locaux pour les plaintes

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	• Pollution (sonore, atmosphérique, eaux) • Mise en œuvre des activités du projet • Non-paiement des salaires par les prestataires Les plaintes sensibles incluent : • Conflits sociaux locaux ou accès à l'électricité • Fautes graves et corruption • Détournement du matériel, abus de pouvoir, discrimination • Atteinte grave à l'environnement • Expulsions forcées sans indemnisation • Méthodes de compensation, omissions dans le recensement de PAP • Violence basée sur le genre, harcèlement sexuel • Accidents impliquant des tiers • Destruction de biens ou services suite aux activités du projet		
Accusé de réception et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte de l'UGP PADAES, des comités concernés	Dans les deux jours suivant la réception de la plainte	Points focaux locaux pour les plaintes
Vérification, enquête, action	L'enquête sur la plainte est menée par l'UGP PADAES et les Comités concernés Un projet de résolution est formulé par l'UGP ou les Points focaux des comités concernée et communiqué au plaignant par téléphone, email ou lettres, WhatsApp	Dans un délai de dix jours ouvrables	Comité des plaintes composé de l'UGP PADAES et des Comités concernés
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans la Base de données et communiquées à aux plaignants, au projet, à la Banque mondiale tous les trimestres.	Trimestriel	UGP

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Retour d'informations	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis par le Comité des plaintes e l'UGP PADAES et des Comités concernés	Selon les plaignants	Plaignants
Formation	Les besoins en formation du personnel/des consultants de l'UEP, des maîtres d'œuvre et des consultants chargés de la supervision sont les suivants : Formation de tous les acteurs sur le MGP et les VBG	Semestriel	UGP PADAES
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	<i>Les réclamations avérées seront compensées selon les évaluations faites par le PADAES, les CDREI</i>	Dès la fin de la vérification de la plainte	UGP
Procédure de recours	Le plaignant peut déposer plainte à tout moment.	A tout moment	UGP – Point focaux - Plaignant

6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes

Le Mécanisme de gestion des plaintes des travailleurs, est développé au sein de l'UGP PADAES et de tous les contractants dans le cadre du Projet. Il est décrit de façon détaillée dans les Procédures de gestion de la main-d'œuvre et autres documents du proje.

Les plaintes liées à l'EAS/HS seront gérées par l'Unité de Gestion du PADAES (UGP). Ces dernières, après enregistrement au niveau local, sont transmises à la coordination du Projet, qui mène les investigations nécessaires au traitement des plaintes et peut faire appel à des personnes ressources si nécessaire.

Le MGP du projet disposera de mesures pour enregistrer de manière sûre et éthique, documenter les plaintes et traiter correctement les allégations d'exploitation et d'abus sexuels, de harcèlement sexuel (EAS/HS) et de violences contre les enfants (VCE). Les rapports de gestion des plaintes détailleront les cas d'incidents de VBG / EAS/HS et de VCE au moyen de mécanismes de rapport spécifiques. Il s'agit de préserver autant que possible la confidentialité des données collectées ainsi que l'intégrité des plaignants et des auteurs de EAS/HS/VCE.

Principes/procédures de signalement

Il est important de :

- Garantir l'anonymat des parties impliquées (victime & accusé) ;
- Fournir à la survivante / au survivant un environnement sûr (sécurité physique et évaluation des risques résiduels) en respectant les principes de confidentialité ;
- Assurer la non-discrimination ;
- Déterminer les besoins immédiats des survivantes / survivants et les référer vers les services appropriés ;
- Fournir à la survivante / au survivant des informations sur les services de VBG disponibles auprès des prestataires de services ;
- Demander à la survivante / au survivant le moyen par lequel elle préfère être contactée.

NB : Pour le traitement de toutes plaintes liées aux VBG/EAS/HS, le consentement de la survivante / du survivant sera recueilli au préalable.

Prise en charge des cas de VBG/EAS/HS

La prise en charge comprendra, entre autres :

- une prise en charge médicale ;
- une assistance psychosociale ;
- une assistance pour une protection physique (sécurité) ;
- une assistance juridique.

7. Suivi et rapports

7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP (y compris des indicateurs)

Le PMPP fera l'objet d'un suivi basé à la fois sur des rapports qualitatifs (notamment les rapports d'activité) et des rapports quantitatifs liés à des indicateurs de résultats concernant la mobilisation des parties prenantes et la gestion des plaintes.

Les rapports sur le PMPP comprendront :

- i) Des rapports sur l'état d'avancement des engagements en matière de mobilisation des parties prenantes, conformément à la NES n° 10, qui sont prévus dans le Plan d'engagement environnemental et social (PEES)
- ii) Des rapports qualitatifs cumulés sur les avis et commentaires recueillis dans le cadre des activités organisées au titre du PMPP, en particulier : a) les problèmes qui peuvent être résolus en changeant la portée et la conception du projet, et qui sont pris en compte dans des documents de base tels que le document d'évaluation du projet, l'évaluation environnementale et sociale, le plan de réinstallation, le plan pour les peuples autochtones ou le plan d'action contre l'EAS/HS, si nécessaire ; b) les problèmes qui peuvent être résolus pendant la mise en œuvre du projet ; c) les problèmes qui dépassent le cadre du projet et qui seront mieux traités dans le cadre d'autres projets, programmes ou initiatives ; et d) les problèmes qui ne peuvent pas être réglés par le projet pour des raisons de compétence technique, de compétence juridictionnelle ou de coûts excessifs. Les procès-verbaux des réunions récapitulant les points de vue des participants peuvent également être annexés aux rapports de suivi.
- iii) Des rapports quantitatifs basés sur les indicateurs inclus dans le PMPP. On trouvera à l'annexe 3 un exemple d'indicateurs de suivi et de rapports.

7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux acteurs concernés et aux groupes élargis à travers plusieurs canaux de communication. Certaines informations seront accessibles par affichage au niveau des maisons communautaires, des mairies, des sous-préfectures, des préfectures et des gouvernances. Des campagnes d'information et de sensibilisation, via les radios communautaires, les radios locales seront également mises à contribution pour toucher l'ensemble des parties prenantes y compris les bénéficiaires et les personnes affectées sur la mise en œuvre du projet.

Le PMPP sera révisé et actualisé de manière périodique, au besoin, durant la mise en œuvre du projet, afin de s'assurer qu'il contient des informations cohérentes et à jour, et que les méthodes de mobilisation retenues restent appropriées et efficaces.

Tout changement majeur dans les activités du projet et le calendrier de mise en œuvre sera dûment signalé dans le PMPP.

Un rapport périodique (mensuel) sera élaboré pour relater la situation des activités d'engagement des parties prenantes. Les rapports mensuels seront l'occasion d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du PADAES à y donner suite dans les meilleurs délais et d'une manière efficace.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Nombre de réunions de différentes sortes (CRD, CDD, audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux, etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par PADAES ;
- Taux de satisfaction des bénéficiaires ;
- Niveau d'adhésion au projet ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias.

De plus, le suivi adressera les indicateurs clefs sur le mécanisme de gestion des plaintes, notamment :

- la catégorisation des réclamations ;
- le nombre de plaintes reçues par type / catégorie de canal de réception au cours du mois ;
- le nombre de plaintes éligibles au cours du mois ;
- le nombre de réclamations en suspens à la fin du mois et comparaison avec le dernier mois ;
- le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont abouti à un accord ;
- le nombre et le pourcentage de plaintes résolues ;
- le nombre et le pourcentage de plaintes résolues dans le délai prévu par le MGP ;
- le nombre et le pourcentage de plaintes ayant fait l'objet des recours ; - le nombre de représailles suite aux dénonciations ;
- le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'une saisine aux tribunaux ;
- le nombre de comités de gestion des réclamations installés et formés.

Concernant les VBG/EAS/HS, une attention devra être portée sur les indicateurs ci-dessous :

- le nombre de cas de VBG/EAS/HS et contre les enfants rapportés ;
- le pourcentage des cas VBG/EAS/HS référés vers les structures de prise en charge ;
- les types d'incidents (définition ou catégorisation des cas).

NB : les rapports de suivi / surveillance permettront au PADAES de mieux adapter les activités d'engagement des parties prenantes, de gestion des plaintes et de prévention et de prise en charge des VBG/EAS/HS.

7.3. Rapportage

Le PADAES doit intégrer les activités de mobilisation des parties prenantes dans le système de gestion environnementale et sociale du PADAES et dans le manuel de procédures du projet. À cet effet, le rapport mensuel de suivi interne des activités du PMPP sera intégré dans le rapport mensuel de suivi environnemental et social du PADAES.

L'Expert en Développement Social du PADAES est responsable de la mise en œuvre du PMPP et de la conduite de chaque activité de mobilisation des parties prenantes.

Le processus sera enregistré, suivi et géré par la mise en place d'une base de données des parties prenantes.

Le système de reporting suivant sera adopté par le PADAES :

- Rapport mensuel de suivi des activités de consultation, pouvant être intégré dans le rapport mensuel de suivi environnemental et social, sur la base d'un plan type à préparer en début d'exécution, et incluant les indicateurs définis au point 7.1 ;
- Rapport semestriel de suivi des activités de consultation, consolidant les informations des rapports mensuels et présentant une analyse de l'efficacité des actions entreprises, des enseignements tirés, et des actions correctives éventuelles ;
- Rapport annuel donnant l'état général de mise en œuvre du PMPP, avec les difficultés rencontrées et les propositions de réaménagement et de réorganisation si nécessaire.

Annexes

- Annexe 1. Modèle de procès-verbal/compte rendu de réunions de consultation
- Annexe 2. Exemple de tableau budgétaire de PMPP
- Annexe 3. Exemple de tableau : Suivi de la mise en œuvre du PMPP et rapports

D'autres annexes peuvent comprendre :

- Des résumés visuels tels que cartographie des parties prenantes ou diagrammes de parties prenantes
- Un formulaire de dépôt de plainte
- Des cartes de projets (s'il y a lieu)

Annexe 1 : Modèle de procès-verbal de consultations

Partie prenante (groupe ou individu)	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Annexe 2 : Exemple de tableau budgétaire de PMPP

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coût total	Observations
1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes					
1a. Ex. : consultant en communication					
1b. Ex. : frais de déplacement du personnel					
1c. Ex. : salaires estimés des agents de liaison communautaires					
2. Consultations/réunions participatives de planification ou de prise de décision					
2a. Ex. : réunions de lancement du projet					
2b. Ex. : organisation de groupes de discussion					
3. Campagnes de communication					
3a. Ex. : affiches, dépliants					
3b. Ex. : campagne dans les médias sociaux					
4. Formations					
4a. Ex. : formation sur les questions sociales/environnementales pour le personnel de l'UEP et du maître d'œuvre					

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coût total	Observations
4b. Ex. : formation sur les violences à caractère sexiste pour le personnel de l'UEP et du maître d'œuvre					
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
5a. Ex. : enquête sur la perception à mi-parcours du projet					
5b. Ex. : enquête sur la perception en fin de projet					
6. Mécanisme de gestion des plaintes					
6a. Ex. : formation des comités du mécanisme de gestion des plaintes					
6b. Ex. : boîtes à suggestions dans les villages					
6c. Ex. : Supports de communication du mécanisme de gestion des plaintes					
6d. Ex. : enquêtes sur les plaintes/visites sur place					
6e. Ex. : système d'information du mécanisme de gestion des plaintes (établissement ou maintenance)					
6f. Autres coûts logistiques du mécanisme de gestion des plaintes					
7. Autres dépenses					
7a. ...					
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :					

*Note : Les coûts salariaux peuvent être indicatifs.

Annexe 3. Exemple de tableau : Suivi de la mise en œuvre du PMPP et rapports

Questions d'évaluation clés	Questions d'évaluation spécifiques	Indicateurs potentiels	Méthodes de collecte de données
Mécanisme de gestion des plaintes. Dans quelle mesure les parties touchées par le projet ont-elles accès à des mécanismes accessibles et ouverts à tous pour évoquer leurs préoccupations et porter plainte ? L'organisme d'exécution a-t-il répondu à ces plaintes et les a-t-il gérées ?	• Les parties touchées par le projet formulent-elles des plaintes et des griefs ? • Avec quelle rapidité et efficacité les plaintes sont-elles réglées ?	• Recours au mécanisme de gestion des plaintes et/ou à des mécanismes de retour d'information • Demandes d'information émanant des organismes compétents • Utilisation de boîtes à suggestions installées dans les villages/communautés riveraines du projet • Nombre de plaintes soumises par des travailleurs, ventilées par sexe et par chantier, réglées dans un délai déterminé • Nombre de cas d'EAS/HS signalés dans les zones du projet, qui ont été orientés vers des services de santé, d'aide sociale, d'aide juridique et de sécurité conformément au processus d'orientation en place (s'il y a lieu) • Nombre de plaintes qui sont : i) en instance, ii) en instance depuis plus de 30 jours, iii) tranchées, iv) closes ; et nombre de réponses ayant satisfait les plaignants, durant la période considérée, ventilées par catégorie de plainte,	Dossiers de l'organisme d'exécution et d'autres agences concernées

		par sexe, par âge et par emplacement du plaignant.	
Incidence de la mobilisation des parties prenantes sur la conception et la mise en œuvre des projets. Dans quelle mesure les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles fait la différence dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	- Le projet a-t-il suscité un intérêt et reçu du soutien ? - Des ajustements ont-ils été opérés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet sur la base des commentaires reçus ? - Les informations sur les priorités ont-elles été communiquées aux parties concernées tout au long du cycle du projet ?	- Participation active des parties prenantes aux activités - Nombre de mesures prises en temps opportun en réponse aux commentaires reçus lors des séances de consultation avec les parties touchées par le projet - Nombre de réunions de consultation et de débats publics où les réactions et recommandations reçues sont prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet - Nombre de séances de consultation ciblées organisées, surtout pour les groupes à risque du fait du projet	Feuilles de présence/procès-verbaux de consultation des parties prenantes Fiches d'évaluation Enquêtes structurées Publications dans les médias sociaux/traditionnels portant sur les résultats du projet
Efficacité dans la mise en œuvre. Les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles eu une véritable incidence sur la mise en œuvre ?	- Les activités ont-elles été mises en œuvre comme prévu ? Pourquoi ? - L'approche de mobilisation des parties prenantes incluait-elle des actions ventilées par groupe ? Pourquoi ?	- Pourcentage des activités du PMPP mises en œuvre - Principaux obstacles à la participation recensés avec les représentants des parties prenantes - Nombre d'ajustements apportés à l'approche de mobilisation des parties prenantes pour améliorer la portée, l'inclusion et l'efficacité des projets	Stratégie de communication (calendrier des consultations) Discussions de groupe périodiques Réunions en face à face et/ou discussions avec les groupes vulnérables ou leurs représentants

Annexe 4 : Registre des plaintes et griefs

N° de la Plainte	Nom et contact du plaignant (individu ou personne morale)	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte	Composante du projet, activités et emplacement associés	Accusé de réception de la plainte au plaignant (oui/non	Transmission à l'entité concernée	Date de traitement prévu	Plainte résolue (oui/non) et date	Retour d'information au plaignant sur le traitement de sa plainte (oui/non) et date	Action corrective (action, responsable, délai)

Annexe 5 : Fiche d'enregistrement des plaintes

Date de la plainte : Numéro de la plainte

Prénom et nom du plaignant : Sexe : F H ☐ ☐

Village/Quartier :

Fonction/Responsabilité :

Téléphone :

Parties concernées :

Description de la réclamation :

.....

Les plaintes peuvent provenir d'origine diverses (utilisation de la main d'œuvre locale, non satisfaction des attentes...)

☐	Problèmes sociaux : main d'œuvre locale (harcèlement, agressions de la population) Violences Basées sur le Genre	☐	Manque de communication sur le projet
☐	Problèmes sociaux : pertes de terres, (agricoles ou domestiques) de places d'affaires	☐	Non satisfaction des attentes de la population
☐	problèmes environnementaux (Soulèvement de poussières, Nuisance sonore, atteinte à la qualité de l'air, abattages d'arbres appartenant à la population locale...)	☐	Non-respect des dispositifs de (balisage, sécurité signalisation, arrosage)
☐	Problèmes Culturels : Non respects des us et coutumes locales, atteintes aux patrimoines culturels	☐	Non-respect de l'employabilité local
☐	Autres (à préciser)	☐	Autres (à préciser)

Solution préconisée par le plaignant :

Signature du plaignant :

Traitement de la Plainte

Plainte enregistrée par (à remplir par l'entité qui reçoit la plainte) :

Plainte validée : oui ☐ non ☐

Annexe 3 : Modèle de journal de consultation

Le but du journal d'activité est de recueillir des informations sur lesquelles, les parties prenantes ont été consultées. Il est important de conserver ce journal afin de pouvoir documenter l'implication des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

Méthode (cocher la case correspondante) : - Email ☐ - Téléphone ☐ - Rencontre ☐	
Partie prenante consultée - Date du premier contact : _____ - Nom & Prénom : _____ - Structure : _____ - Téléphone : _____ - Email : _____ _____	
Objet de la consultation (brève description) : _____ _____ _____	Matériel et/ou informations demandé(e)s / reçu(e)s
Suivi, notes ou observation : _____ _____ _____	

Pour les communications ultérieures avec la même personne, remplir le tableau ci-dessous

Date	Informations demandées / reçues	Notes ou observations
------	---------------------------------	-----------------------

